

## Après deux jours de grève, protocole de sortie de crise signé avec le CIAS Val de Gers

### Des mesures actées



Après deux jours de grève, protocole de sortie de crise signé avec le CIAS Val de Gers

Après deux jours de grève au CIAS Val de Gers , un protocole de sortie de crise a été signé par le personnel de l'EHPAD et du Service d'Accompagnement à Domicile ( SAAD) , avec le soutien de la CGT

#### Au niveau du SAAD

Les élus ont reconnu les mauvaises conditions de travail subies par le personnel

#### Mesures actées :

- Fin de l'imposition d'abstentions déguisées
- Regard des agents sur le temps de travail réellement effectué
- Respect des plannings , avec demande préalable auprès des agents r, cas de modification inopinée
- Réorganisation des tournées afin de limiter les temps de trajet
- Réorganisation du temps de travail
- Présentation de l'augmentation des indemnités kilométriques lors du prochain Conseil d'Administration du CIAS
- Respect des congés et du droit à la déconnexion

#### Au niveau de l'EHPAD :

Les élus ont reconnu l'existence d'un management toxique

#### Mesures actées :

- Engagement de procédures disciplinaires à l'encontre de l'équipe d'encadrement ainsi que la mise en place de formations et remise à jour des fiches de postes, afin que chacun reste dans son rôle
- Mise en place d'une permanence au sein de l'EHPAD assurée par un assistant de prévention et un élu
- Respect du temps de repos, des pauses et du droit de déconnexion
- Mise en place de temps de travail spécifiquement dédiés à certaines missions
- Le recours au mode « essentiel » devra être strictement EXCEPTIONNEL

#### Pour l'ensemble des services de Val de Gers :

Les heures mensuelles d'information syndicale ( HMI) peuvent se réaliser en dehors des heures de service mais le temps passé en réunion sera comptabilisé en temps de travail, comme le stipule la loi



P1010212.JPG